

AKTUELL

JEUNESSE

Pacte prédéfini

David Wagner

Le « Pacte jeunesse » est en cours d'élaboration. Pour l'instant, les mesures phares sont à l'image de la politique gouvernementale : gestion de la précarité et campagnes d'informations.

Il est dans la phase finale. « Il », c'est le « Pacte pour la jeunesse » que le ministère de la famille et de l'intégration est en train d'élaborer. Ce papier, auquel aussi bien un grand nombre d'administrations ainsi que d'organisations de jeunesse collaborent, fait écho à la loi de 2008 sur la jeunesse, qui stipulait que « le plan d'action nationale pour la jeunesse, établi par le ministre, détermine l'orientation de la politique Jeunesse (sic) ». Entre-temps, le terme « plan » fut remplacé par « pacte » et il est censé servir en quelque sorte de feuille de route pour la période 2011-2014. Le 8 décembre, le ministère avait organisé un séminaire intitulé « Vum Jugendbericht zum Jugendpakt ». Nous nous sommes procuré le document qui y avait été distribué et qui peut être encore amendé par les différents acteurs du secteur de la jeunesse jusqu'au 15 février 2011.

Subdivisé en cinq parties (« réussir la transition entre l'école et le monde du travail », « un bon départ dans la vie adulte », « bien-être des jeunes », « les jeunes en tant que ressource », « analyse de l'efficacité des mesures »), le pacte aspire à couvrir tous les secteurs concernant la « jeunesse ». Mais que peut-on attendre d'une telle démarche ?

Certes, le texte prend en compte des problèmes tels que le chômage des jeunes ou bien leur difficulté d'accéder à un logement. Or, la logique institutionnelle dans lequel il s'inscrit l'enferme de prime abord dans celle qui prédomine la politique gouvernementale. Pourrait-il en être autrement ? Ainsi recommande-t-il, à propos du champ d'action concernant la « transition entre l'école et le monde du travail », une démarche qui s'inspire de « l'orientation tout au long de la vie » tout en s'appuyant sur la « réforme du système de l'enseignement », censée « pallier » au problème du chômage : « Le concept de la formation tout au long de la vie et les conséquences qui en découlent rendent indispensable de miser sur la capacité des individus à s'adapter, par leurs propres moyens, à des situations évaluatives ».

Quelques phrases suffisent souvent à en dire long sur la philosophie générale qui accompagne une démarche politique : prenant acte du problème du chômage, le texte intériorise l'idée que le devoir de s'adapter aux demandes de flexibilité du marché revient aux jeunes et futurs salariés. Tandis que plus loin dans un autre chapitre, le texte s'engage en faveur de la « promotion et développement du concept de la participation des jeunes », l'on se demande si ce « concept », comme ils qualifient cette idée que les jeunes puissent s'engager dans la chose publique, n'entrerait pas en contradiction avec les pistes concernant aussi bien l'éducation que la politique de l'emploi dont l'inévitabilité affichée n'en cache pas moins l'orientation éminemment politique.

L'on se souvient encore des commentaires de représentants de l'establishment politique suite aux résultats du référendum, en 2005, concernant la ratification du traité constitutionnel européen, et qui avait révélé que la majorité des jeunes, contrairement à leurs aînés, s'était prononcée contre le texte. Au lieu d'y voir une approche critique de la société du tout-marchand léguée par une génération gâtée de baby-boomers convertie au libre-échange, ces derniers préféreraient, à l'instar de certains politiciens comme François Bausch, s'interroger s'il ne fallait pas « mieux éduquer » les jeunes à « l'Europe ».

Brochures et emplois-jeunes

Enfermés dans une approche administrative et gestionnaire, les professionnels de la jeunesse, s'appuyant sur des études scientifiques, retranscrivent en « projets » ou en « actions concrètes » la doxa officielle. Rien d'étonnant donc que la loi du 11 novembre 2009, celle consacrant les fameux « contrats d'appui-emploi » ou les « contrats d'initiation à l'emploi » qui consistent grosso modo à fournir aux employeurs privés comme publics un contingent salarié jeune aux frais du contribuable, soit présentée dans la version actuelle du « pacte » comme un outil intéressant dans la lutte contre le chômage des jeunes.

Mais qui dit jeunes, dit forcément aussi drogues et dépendances. Pour l'instant, le pacte jeunesse ne livre pas grand-chose. Si la consommation d'alcool semble préoccuper les

La jeunesse est tout à fait capable de participer et de prendre la parole. Mais cela n'est pas toujours à l'avantage des autorités, comme ici lors des manifs d'étudiants à Londres.

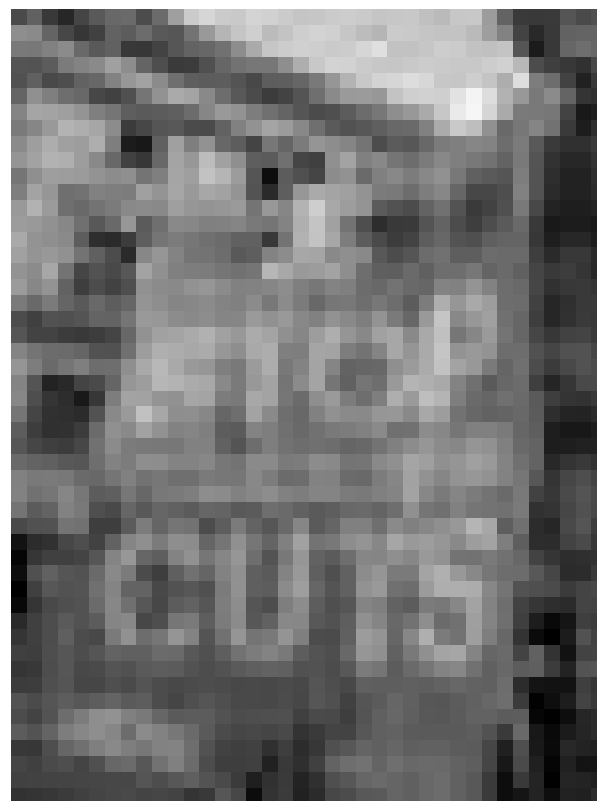


PHOTO: FLICKR/ABSOLUTIONAMY

auteurs du texte (aucune autre drogue n'est ouvertement nommée), ils proposent de publier... une brochure « sur la consommation de l'alcool à l'attention des responsables des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse ». La publication de brochures, c'est connu, constitue toujours l'ultime échappatoire d'un ministère en manque d'inspiration. Si des critiques lors du séminaire du 8 décembre ont fait valoir que « les actions sont trop axées sur des dangers et des problèmes concrets qui nuisent aux jeunes », l'on ne trouvera aucune piste engageant une réflexion plus approfondie sur la thématique des drogues, domaine où aussi bien le ministère de la santé que celui de la justice se figent dans des positions immuablement répressives - par démagogie électorale ou incompétence, voire les deux.

L'exercice de la mise sur pied d'un tel pacte met au grand jour les incohérences de la politique gouvernementale. Si un bon nombre d'analyses contenues dans le texte - qui n'est pas encore finalisé - relatives aux inégalités dues aux origines sociales et nationales sont pertinentes et s'il n'y a aucune raison de mettre en doute les bonnes intentions des auteurs, les limites d'une telle démarche sont vite atteintes. C'est notamment le cas concernant les réflexions portant sur la problématique du logement.

Ainsi, l'objectif « faciliter l'accès au logement » se cantonne à des actions de « sensibilisation » en direction des personnes privées afin de les inciter à mettre à disposition des

logements étudiants. Il n'y a pas que les personnes privées : les communes elles aussi doivent être « informées » des différentes aides adressées aux jeunes en la matière et qui doivent être intégrées dans les plans communaux jeunesse. Un autre objectif reste dans la même veine : le ministère du logement est appelé à compléter son dossier d'information nommé « Vivre à Luxembourg », regroupant les informations sur les différentes questions liées au logement, par un volet « Jeunes ».

« Décrocher un diplôme, trouver un emploi, quitter le foyer parental et s'installer dans un logement propre » tout en arrivant à « stabiliser la situation financière » constituent selon le texte les « défis » à surmonter pour un bon départ dans la vie. Mais avec un CAE ou un CIE qui ne se situent que légèrement au-dessus du salaire social minimum, l'on comprend mieux pourquoi, dans l'objectif « prévenir l'isolement des familles moins favorisées », les actions se concentrent sur les mesures d'aides sociales, qualifiées de « sélectivité sociale », en plaidant en faveur de la promotion de l'utilisation des chèques services et en se référant à la loi sur l'aide sociale. Comme quoi, tout indique que la politique de la jeunesse de ce gouvernement ne se différenciera pas tant de la ligne politique générale qui se satisfait d'une approche gestionnaire de la précarité sociale.